

PANEL IV BIS : « FEMME-PAIX ET SECURITE »

15 novembre 2012

THEME : « Les femmes dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix »

Par
Le CHEF D'ESCADRON Djiby TINE
GENDARMERIE NATIONALE - SENEGAL

INTRODUCTION

Au cours des six dernières décennies, le maintien de la paix est devenu l'un des outils principaux de la communauté internationale pour gérer les crises complexes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Aujourd'hui, environ 100 000 hommes et femmes – militaires, policiers ou civils – servent dans les 18 opérations de maintien de la paix actuellement en cours. De nos jours, le nombre des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police démontre clairement la confiance et le large respect que suscitent les missions de paix des Nations Unies.

Le maintien de la paix a évolué, passant de son rôle traditionnel de surveillance des accords de cessez-le-feu ou des frontières entre États souverains à des opérations pluridimensionnelles à vaste échelle. Il peut inclure une large gamme de composantes, notamment: administration civile, affaires civiles, police civile, prisons, désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), élections, VIH/sida, droits de l'Homme, assistance humanitaire, justice, action militaire, affaires politiques, reconstruction et relèvement, mais aussi protection des populations civiles, les femmes et les enfants en particulier.

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté l'historique résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour la première fois, le Conseil reconnaissait dans une résolution d'ensemble que les femmes sont les premières victimes des guerres et devraient jouer un rôle à la mesure de ce fardeau dans la prévention et la résolution des conflits armés.

Cependant, malgré les dispositions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le niveau des violences à l'encontre des femmes, reste élevé. Dans le même temps, qu'en est-il de leur participation aux missions de paix ?

Comme l'explique la résolution, il est important que les femmes participent sur un même pied d'égalité avec les hommes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité. En d'autres termes, la nécessité d'adopter **une perspective d'égalité des sexes doit être désormais admise si l'on veut que ces opérations de paix conduisent à de meilleurs résultats parce que, les femmes vivent un conflit de façon particulière d'où leur conception différente de la paix.**

Pour mettre en évidence cette affirmation, il faut tout d'abord examiner la situation des femmes dans les conflits armés par rapport à leur faible niveau d'implication dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix avant de s'intéresser aux obstacles et défis pour une meilleure participation des femmes à ces missions.

I. LA SITUATION DES FEMMES DANS LES CONFLITS ARMES

Bien que les conséquences des conflits armés frappent les communautés dans leur ensemble, elles affectent plus particulièrement les femmes et les filles du fait de leur statut social et de leur sexe. Les conflits exposent les femmes à diverses sortes de violences et celles-ci ne sont pas seulement victimes mais il arrive qu'elles soient aussi actrices volontaires ou non dans les conflits.

11. Conflits sources de vulnérabilité pour les femmes et les filles.

Les femmes et les filles se trouvent exposées à des risques accrus de contracter des maladies sexuellement transmissibles, notamment le sida. Leurs difficultés peuvent s'aggraver du fait des relations inégales de pouvoir qu'elles ont dans de nombreuses sociétés. De plus, l'absence des hommes de la famille, recrutés dans les forces armées, déportés, détenus ou disparus, peut augmenter la vulnérabilité économique des femmes et des filles et, par suite, accroître les risques qu'elles courent d'être soumises à des relations d'exploitation¹.

Lors des conflits, les femmes et les filles sont typiquement contraintes de prendre des responsabilités supplémentaires pour satisfaire aux besoins de subsistance journaliers du foyer, souvent sans les ressources ou l'appui social nécessaires.

La vulnérabilité économique accrue des femmes et des enfants leur fait courir le risque d'être exploités par des groupes criminels organisés pratiquant la prostitution ou le trafic des drogues et des personnes.

Dans les foyers connaissant des difficultés financières, elles peuvent se voir contraintes à un mariage précoce en tant que mécanisme d'adaptation.

On estime aussi que les personnes déplacées sont dans plus de 75 % des cas des femmes et des enfants et que ce chiffre peut atteindre les 90 % pour certaines populations de réfugiés.

12. Les violences faites aux femmes lors des conflits

Les violences envers les femmes pendant les conflits armés ont toujours existé. Depuis longtemps les viols sont assimilés au pillage. Au Rwanda violer les femmes visait aussi à propager le SIDA chez l'ennemi. En Bosnie les grossesses forcées participaient à l'épuration ethnique et en

¹ Dossier d'information sur la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix (Département des Opérations de Maintien de la Paix-2005 p10).

République démocratique du Congo les viols s'accompagnaient de tortures et de meurtres et les ravages étaient tels que des associations parlaient de génocides².

13. Les femmes et les filles participent activement aux conflits.

Les femmes et les filles ne sont pas seulement victimes des conflits armés; elles peuvent aussi en devenir des agents actifs. Elles peuvent se joindre à des groupes armés, par pauvreté, par force ou de plein gré. En général, elles fournissent des services d'appui aux combattants et s'acquittent notamment de travaux domestiques tout en pouvant être réduites à l'esclavage sexuel.

De 1990 à 2000 on estime que, entre 300 000 et 500 000 enfants dont un tiers de filles sont enrôlés dans des armées, dans une vingtaine de pays. Les filles de moins de 18 ans ont participé aux conflits armés dans aux moins 39 pays.

En dépit de tout cela, les femmes continuent dans une grande mesure d'être absentes des processus officiels de paix même si elles tendent à intervenir dans les activités qui soutiennent les processus de paix (telles que les marches pour la paix et les campagnes de plaidoyer).

Somme toute, L'impact des conflits sur les femmes est lié à leurs rôles sexospécifiques en général sources de vulnérabilité mais aussi à la participation voulue ou non aux conflits.

II. INCIDENCE DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SUR LES FEMMES DANS LES PAYS HOTES

Les OMCP ont une incidence certaine sur les populations des pays hôte celle-ci peut être positive ou négative et dépend en grande partie de la composition, de la durée, et du comportement des membres des Opérations de paix.

21. Incidence positive sur les relations entre les sexes.

Une mission de maintien de la paix peu permettre aux femmes de s'exprimer, de faire connaître leurs besoins et leurs priorités et accroître leur participation au processus de paix de même qu'à l'application des accords de paix.

Les opérations sont aussi une force économique importante dans de nombreux pays hôtes. Elles sont ainsi en mesure d'exercer une influence positive sur les possibilités de travail des femmes

² Interview : les violences sexuelles comme arme de guerre - Egalité femmes-hommes - Femmes et conflits armés - Extrait du Site de l'Association Adéquations <http://www.aequations.org/spip.php?article492> Date de mise en ligne : août 2009

et sur le potentiel de création de revenus en fournissant une source d'emploi pour la population locale.

La présence des femmes dans les contingents peut changer la dynamique masculine du groupe. Elle peut ainsi contribuer à diminuer les agressions commises par les casques bleus sur les collectivités vulnérables de pays hôtes.

22. Incidences négatives sur les relations entre les sexes.

Les opérations de paix s'accompagnent aussi d'un ensemble de facteurs notamment défavorables aux femmes et aux filles des pays en conflit.

Ainsi, les missions de maintien de la paix amènent aussi avec elles les risques d'une prostitution accrue pour répondre à la demande du personnel de maintien de la paix, de traite des femmes et des filles, de propagation du VIH/sida, ainsi que d'abus et d'exploitation sexuels des populations locales, y compris des mineurs.

23. Mauvais comportement de certains soldats de la paix

Des actes commis par quelques casques bleus dans certains conflits en Afrique ont terni l'action des Nations Unies sur le continent. Ce sera le cas de la MONUC en République Démocratique du Congo en 1999, de l'UNMEE en Éthiopie et en Érythrée en 2000, de l'UNMIL au Libéria en 2003, de l'ONUB au Burundi en 2004. Ainsi, par exemple, la mission récente des Nations Unies en Côte d'Ivoire en 2004 n'a pas pu éviter les viols et les agressions contre les femmes, et a au contraire mis au grand jour les exactions et les viols commis par certains soldats de la paix³

Si certains ont été purement et simplement rapatriés, d'autres ont été condamnés dans leur pays d'origine, l'ONU ne disposant pas de structures judiciaires ou d'instances pour juger ces situations nouvelles non prévues et inimaginables dans les opérations de maintien de la paix

En définitive la composition, la qualité des personnels et leur comportement vis-à-vis des populations locales sont des facteurs de succès pour une mission de paix.

Au regard du lourd fardeau porté par les femmes victimes d'agressions diverses lors des conflits armés, qu'elle est leur niveau de participation aux opérations de paix ?

³ Pulchérie NOMO ZIBI Les femmes victimes de conflits armés en Afrique et la réforme du secteur de la sécurité p 3-10 novembre 2009

III. PARTICIPATION DES FEMMES AUX OPERATIONS DE PAIX

3.1 Le niveau de participation des femmes aux Opérations de Maintien et de Consolidation de la Paix.

En 32 ans, entre 1957 et 1989, il y a eu seulement 20 femmes parmi les soldats de la paix;

– Aujourd’hui, les femmes représentent environ 10 % des forces policières de l’ONU, 3 % des militaires et 4,5 % des experts des nations unies (observateurs militaires, officiers de liaison et conseillers militaires) et environ 30 % des 19 800 civils employés dans les opérations de maintien de la paix.

– 04 femmes dirigent actuellement des opérations de paix en qualité de représentantes spéciales du Secrétaire général (Mission des Nations unies au Libéria, Mission des Nations unies et de l’Union africaine au Darfour, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre).

– Trois unités de police entièrement féminines ont été déployées dans le monde : une unité indienne au Libéria la première, une unité du Bangladesh en Haïti et une unité samoane au Timor-Leste.

– La MINUAD détient le nombre le plus élevé de femmes en uniforme, avec 934 casques bleus féminins (sur un effectif de 21000 membres du personnel en uniforme). La Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO) arrive au deuxième rang avec 598 femmes (sur un effectif de 19 000 membre du personnel en uniforme) et la UNMIL, au troisième rang avec 373 femmes (sur un effectif de 8 000 membre du personnel en uniforme)⁴;

– Pour le Sénégal, impliqué depuis son indépendance dans les opérations de paix et actuellement le 11ème plus gros contributeur de personnel militaire et de police des Nations Unies (plus de 2.300 personnels en uniforme servant à sept endroits)⁵, la participation des femmes est relativement récente. Elle remonte seulement à la fin des années 1990 avec la police nationale par la MINURSO (Mission des Nations Unies au Sahara Occidental). Pour l’armée nationale, seuls les médecins militaires féminins sont déployés. Quant à la gendarmerie, il faut attendre l’année 2011

⁴ Statistical report on female military and police personal in UN peacekeeping prepared for the 10th anniversary of R1325 et <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unmil/facts.shtml>

⁵ « Ban-Ki-moon salue le sacrifice des soldats morts dans les missions onusiennes » publié le 30 mai 2012 dans Dakaractu

pour voir les gendarmes de sexe féminins participer aux missions de paix dans la 7^{ème} FPU⁶. A présent quarante six femmes sénégalaises (30 de la police et 16 de la gendarmerie) sont déployées dans différentes missions de maintien de la paix à travers le monde.

3.2 La Participation des femmes, une plus-value pour opérations de paix de l'ONU

Le personnel féminin des missions de paix joue un rôle de modèle dans l'environnement local et encourage les femmes et les jeunes filles - dans des sociétés en général dominées par les hommes - à faire valoir leurs droits et à participer aux processus de paix.

L'implication d'un plus grand nombre de femmes est crucial pour:

- Les aider lors du processus de démobilisation et de réintégration à la vie civile;
- Élargir les sources d'information;
- Interviewer les femmes ayant subi des violences sexistes;
- Soutenir les femmes dans les sociétés où il est interdit de parler aux hommes.

La présence de personnels féminins peut également:

- Apaiser les situations conflictuelles;
- Garantir aux communautés féminines locales l'accès à un appui et à une assistance matérielle et psychologique;
- Montrer la volonté de l'ONU de promouvoir l'égalité des sexes;
- Élargir les compétences et l'action d'une mission de maintien de la paix sur le terrain.
- Etc.

IV. OBSTACLES ET DEFIS

Des obstacles importants entravent encore l'intégration et la pleine participation des femmes aux processus de paix.

4.1. Obstacles à la participation des femmes aux OMCP

Les femmes et les questions relatives à l'égalité des sexes demeurent insuffisamment incluses dans les activités de prévention des conflits. Certains stéréotypes, normes et coutumes traditionnels entravaient la participation égale des femmes aux processus de paix. L'absence ou le manque de volonté politique, constitue encore un frein à la mise en œuvre et le suivi des engagements internationaux.

⁶ FPU : unité formée de police des nations unies ayant des missions de maintien de l'ordre, d'escorte et de garde.

Les femmes se portent moins volontaires que les hommes pour participer aux missions de maintien de la paix du fait que beaucoup de sociétés continuent à faire peser sur elles le poids de la culpabilité de devoir « quitter » ses enfants et son foyer pour une durée de six mois, elles sont même dans certains cas avant tout, jugées sur la base de leur capacité à être bonnes mères ou épouses.

Des témoignages et confidences font état de la persistance de comportements choquants vis-à-vis des femmes casques bleus de la part de leurs collègues de sexe masculin. Ces faits touchant aux mœurs sont souvent méconnus du public parce que couverts d'une chape de silence (ceux qui sont appelé à gérer de telles situations n'ont pas assez de courage quand ils ne sont pas impliqués eux-mêmes). La promiscuité, l'influence négative de l'oisiveté en l'absence d'activités offertes et l'alcool (en général peu cher) aidant, conduisent à certaines dérives⁷.

4.2 Les défis à relever

De nos jours, les conflits voient très souvent des groupes armés plus ou moins organisés affronter des gouvernements, et parfois lutter davantage pour le contrôle d'un territoire que pour la conquête du pouvoir. Pour ces groupes, la maîtrise du territoire repose souvent, davantage sur leur capacité à terroriser les populations et à provoquer leur départ que sur le soutien politique de celles-ci. C'est ce qui explique pourquoi les civils, les femmes en première ligne, constituent aujourd'hui une part majoritaire et croissante des victimes des conflits, et pourquoi leur protection et le respect du droit international humanitaire deviennent un enjeu prioritaire.

Pour faciliter la participation des femmes aux opérations de maintien et de consolidation de la paix, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à encourager les femmes à se porter candidates en aménageant ces missions pour qu'elles puissent avoir du temps pour retourner voir leur famille plus souvent ; dans le même ordre d'idées, il serait possible d'offrir un billet d'avion au conjoint et aux enfants pour qu'ils puissent venir rejoindre la femme sur le lieu de mission ou, si ce n'est pas possible pour des questions de sécurité, dans un pays tiers.

Les organisations de coopération régionale peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre des mesures nationales en faveur de l'application des résolutions 1325 et 1820.

Et enfin au niveau des Etats membres des Nations unies il s'agit:

- de former davantage de femmes et les amener au niveau requis qui leur offrirait plus d'opportunités : dans de nombreux pays, les missions de maintien de la paix sont ouvertes aux cadres supérieurs ou à des individus qui ont plusieurs années d'expérience dans le métier.

⁷ Enquête sur l'évolution des comportements liés à la mixité dans l'armée de terre (France- 2001)

- d'aménager des horaires pour que les femmes puissent suivre les mêmes formations que les hommes sans être pénalisées. Les femmes qui ont des responsabilités familiales ont certainement moins de temps pour étudier et se former;
- de sensibiliser les jeunes filles à poursuivre leurs études afin d'être plus indépendantes ; les rendre plus sûres d'elles afin qu'elles puissent conquérir des bastions professionnels comme la police qui sont encore réservés aux hommes ;
- d'encourager la promotion des droits de la fille et de la femme au sein de la société tout en brisant les stéréotypes qui associent la femme à la famille et limitent ses déplacements hors de ce champ d'espace privé;
- de prendre les dispositions idoines pour munir les candidats aux missions de paix de recommandations précises d'ordre sanitaire (drogue SIDA etc.), de les informer, de les mettre en garde contre des pratiques de nature à heurter ;
- d'informer ou renforcer l'information du personnel féminin sur « l'environnement militaire », lors d'un départ en opération de paix ;
- de rappeler aux cadres leur devoir d'exemplarité et leur demander d'être vigilants ;
- de limiter la promiscuité chaque fois que possible ;
- de lutter contre l'oisiveté qui engendre la consommation d'alcool l'usage et/ou la détention de produits stupéfiants par la pratique du sport et l'organisation des loisirs ;
- de sanctionner fermement tous les abus graves de comportement.

CONCLUSION

En définitive le maintien de la paix a évolué, passant de son rôle traditionnel de surveillance des accords de cessez-le-feu ou des frontières entre États souverains à des opérations pluridimensionnelles à vaste échelle, souvent pour répondre à des guerres civiles. Ces nouvelles missions sont mandatées pour faciliter le processus politique en encourageant le dialogue national et la réconciliation, pour protéger les civils, en un mot pour favoriser le retour à une vie normale.

À cause de ces responsabilités accrues, il devient de plus en plus pressant d'accroître le nombre des personnels de sexe féminin. Les femmes ont prouvé dans tous ces domaines qu'elles peuvent remplir les mêmes rôles que leurs homologues masculins, selon les mêmes normes et dans des conditions aussi difficiles.

La société continue cependant à définir les seulement dans leurs fonctions de bonne mère ou d'épouse

Dans de nombreux cas, elles sont mieux placées pour accomplir certaines tâches de maintien de la paix et outre ces précieuses contributions, les Casques bleus de sexe féminin jouent le rôle de modèles dans le milieu local, et leur exemple est une inspiration pour les femmes et les filles vivant dans les sociétés à domination souvent masculine où elles servent. En montrant à ces femmes et ces filles qu'elles sont aptes à tout – dans le domaine de la politique, de la sécurité, du maintien de l'ordre, de la médecine, du journalisme et bien plus encore – les femmes incarnent le concept de « force pour la paix ».

Des solutions novatrices sont donc à envisager afin qu'une masse critique de femmes puissent venir grossir les rangs des missions de maintien de la paix à travers le monde et, faire la différence.